

Associations étudiantes : rejoignez le conseil d'administration du REFEDD !

3 mars 2017 par [Cassandra Charrier Témoignages](#) 23 visites

Ça y est, tu as fait – grâce à [notre super tuto](#) – adhérer ton asso au REFEDD. BRAVO !

Mais tu peux aller encore plus loin dans ton engagement pour le DD sur ton campus... en devenant administrateur.trice du REFEDD !



Un exemple d'ambiance au conseil d'administration du REFEDD...

Un conseil d'administration, oui mais pour quoi faire ?

Dans une association, le « pouvoir » est souvent réparti entre :

- L'assemblée générale (AG)
- Le conseil d'administration (CA)
- Le bureau
- Et le.la représentant.e légal.e (généralement le.la président.e)

Chaque association ayant adhéré au réseau fait partie de l'assemblée générale, qui se réunit une fois par an. Dans le cas du REFEDD, l'AG a lieu pendant les [Rencontres Nationales Etudiantes pour le Développement Durable \(RENEDD\)](#), le dimanche après-midi.

C'est à ce moment que les associations du réseau élisent le CA, **composé de 14 associations**. Cette élection se fait par un renouvellement par moitié, c'est-à-dire que **seules 7 associations sont nouvellement élues, et ce pour une durée de deux ans**. L'année suivante, les associations qui voient leur mandat de deux ans arriver à expiration sont :

1 : soit réélues (dans le cas d'une candidature de leur part)

ou 2 : remplacées par de nouvelles associations.

Quand ton asso est élue au CA du REFEDD

Bon à savoir : la mise en place d'un CA n'est pas obligatoire pour les associations loi 1901. Toutefois, il permet d'en faciliter l'organisation, surtout si ledite association atteint une certaine taille : cela évite de devoir réunir l'assemblée générale à chaque fois qu'une décision doit être prise, ce qui, pour le coup, ne serait vraiment pas pratique....

Contrairement à ce fauteil intégré par exemple...

C'est pour cela que les statuts du REFEDD prévoient la mise en place d'un conseil d'administration élu parmi les associations du réseau. Ce conseil d'administration est donc composé de personnes morales – **des associations** – chargées ensuite d'élire parmi ses membres les personnes physiques – **des individus** – qui constitueront le bureau.

Les missions des associations membres du CA

La première mission des assos administratrices est de **participer à l'ensemble des CA** (environ six par an, à raison d'un CA tous les deux mois), que ce soit la personne responsable au sein de l'asso, son.s.a suppléant.e, ou les deux.

La deuxième est de **diffuser les actus du REFEDD dans son asso**, et inversement, d'informer le CA des avancées et projets de son association (afin de favoriser l'émulation entre assos).

Enfin, la dernière est de **représenter le REFEDD dans sa ville lors d'événements locaux** et de maintenir le contact avec les relais locaux bénévoles dans sa ville. A titre individuel, les administrateurs.trices peuvent également rejoindre les équipes des différents projets du REFEDD.

Quand tu prends ton rôle au CA très à coeur

Le fonctionnement du conseil d'administration

Le bureau convoque le CA via la mailing liste regroupant l'ensemble des associations administratrices. C'est également le bureau qui prévoit l'Ordre du Jour (ODJ) et l'organisation du week-end, du début à la fin : réservation de salles, courses, préparation des menus, gestion de l'hébergement des administrateurs.trices, etc.

Les CA ont lieu en général sur Paris mais **au moins un CA dans l'année a lieu dans la ville d'une association administratrice**, comme à [Lille en novembre 2016](#). **Les frais de déplacement sont pris en charge par le REFEDD** et les administrateurs.trices hôtes hébergent ceux et celles qui font le déplacement.

En ce qui concerne les décisions, celles-ci se prennent à la majorité des membres présents. **Certaines décisions peuvent également être prises en ligne avec [loomio](#)**, une plateforme de prise de décision démocratique, principalement lorsque le sujet nécessite que le CA s'exprime très rapidement.

En résumé...



On espère que cet article t'aura donné envie de faire candidater ton association pour qu'elle soit élue au CA lors de la prochaine AG ! **Si c'est le cas, il te suffit de remplir ce [formulaire](#) et de t'assurer que ton association est bien adhérente au REFEDD.** Si tu as un doute, tu peux checker directement sur [notre carte des assos membres](#).

Envie de voir concrètement ce qu'est un CA au REFEDD ? Participe à la prochaine rencontre des admins le samedi 11 mars à Paris ! Détails et inscription sur [ce lien](#).

Cet article [Associations étudiantes : rejoignez le conseil d'administration du REFEDD !](#) est apparu en premier sur [REFEDD - RÉseau Français des Étudiants pour le Développement Durable](#).

Voir en ligne : <http://refedd.org/conseil-administr...>

Licence : Pas de licence spécifique (droits par défaut)

[Contacter l'auteur](#)